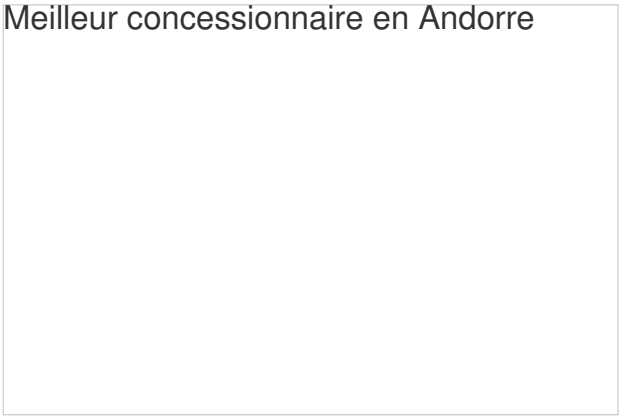
Comment Immatriculer une Voiture en Andorre : Guide Complet 2025

Publicado el 17 de November de 2025

Comment Immatriculer une Voiture en Andorre : Guide Complet 2025

Comment Immatriculer une Voiture en Andorre : Guide Complet 2025

Immatriculer un véhicule en Andorre peut sembler un processus complexe, surtout si vous venez d'Espagne ou de France. Cependant, avec les bonnes informations et en suivant les étapes appropriées, c'est une démarche qui peut être complétée en quelques jours. Chez ImportoCotxe.ad, nous aidons depuis des années les résidents et les entreprises dans ce processus, et dans ce guide nous vous expliquons tout ce que vous devez savoir.



Différences clés avec l'Espagne et la France

Le processus d'immatriculation en Andorre présente des particularités importantes que vous devez connaître. Bien que les procédures soient similaires dans leur exécution,

deux aspects fondamentaux font la différence :

Aspect fiscal : L'Andorre ne fait pas partie de l'Union européenne, ce qui signifie que tout véhicule entrant dans le pays doit passer par les services douaniers et être formellement importé. Cela implique le paiement de l'IGI (Impost General Indirecte) de 4,5 % sur la valeur du véhicule plus le transport.

Aspect réglementaire : Les véhicules doivent avoir une année de fabrication de maximum 6 ans. En 2025, seuls les véhicules fabriqués à partir de 2019 peuvent être importés. En 2026, la limite sera 2020. Cette règle s'applique aussi bien aux achats qu'aux changements de résidence.

Qui peut immatriculer une voiture en Andorre ?

Tout le monde ne peut pas immatriculer un véhicule avec des plaques andorranes :

Peuvent immatriculer avec plaques andorranes :

- **Résidents en Andorre** (actifs ou passifs) : Avec passeport ou NIA
- **Sociétés andorranes** : Avec NRT et données de l'administrateur
- **Résidents hors UE** : Avec passeport ou carte de résidence hors UE, peuvent obtenir des plaques touristiques

Ne peuvent pas immatriculer :

- Résidents de l'UE (sans résidence andorrane)
- Sociétés non andorranes

Conditions préalables fondamentales

Avant de commencer toute démarche, vérifiez les points essentiels :

1. Âge du véhicule

La voiture doit avoir été fabriquée au maximum 6 ans avant l'année en cours. Si votre véhicule est plus ancien, il ne pourra en aucun cas être immatriculé en Andorre.

2. Homologation

- **Avec homologation européenne** : Vous aurez besoin du COC (Certificat de Conformité Européenne)
- **Sans homologation européenne** : Une homologation individuelle et une homologation andorrane seront nécessaires (processus plus complexe et coûteux)

3. Documentation selon votre situation

Si vous achetez une voiture neuve pour l'importation :

- Facture d'achat
- COC (Certificat de Conformité Européenne)
- Documents d'exportation du pays d'origine
- Documents personnels (NIA/passeport si résident, NRT si société)

Si vous êtes un nouveau résident avec votre propre voiture :

- Documents originaux du véhicule du pays d'origine
- Radiation du véhicule dans le pays d'origine
- Certificat de radiation de résidence du pays d'origine
- Documents de résidence en Andorre
- Justificatif de propriété supérieure à 6 mois (pour exemption d'IGI)

Le processus complet étape par étape

Étape 1 : Procédures douanières

Tout véhicule entrant en Andorre doit passer par la douane. Le processus varie selon votre situation :

Pour les véhicules achetés à l'étranger :

1. Présenter la déclaration d'exportation du pays d'origine
2. Confirmer l'exportation à la frontière UE-Andorre
3. Payer les droits de douane (0€ si origine UE)
4. Payer l'IGI de 4,5 % sur la base imposable + transport

Pour un changement de résidence (avec votre propre véhicule) :

1. Présenter la documentation du véhicule et la radiation du pays d'origine
2. Justifier plus de 6 mois de propriété ET moins d'un an de résidence =**Exemption d'IGI**
3. Si les conditions ne sont pas remplies, vous paierez l'IGI de 4,5 %

Le processus douanier prend environ 1 heure si la documentation est correcte.

Étape 2 : Assurance obligatoire

Avant de poursuivre, vous devez souscrire une assurance :

- Les assureurs andorrans émettent un certificat pour les véhicules non immatriculés
- Couverture minimale : tiers

- Ce certificat est nécessaire pour la ITV et le Govern
- Prix similaires à ceux d'Espagne et de France

Étape 3 : Inspection Technique (ITV)

ITV Serveis Andorra

- Adresse : Carretera de Bixessarri s/n – Aixovall AD600 – Sant Julià de Lòria
- Téléphone : 127 (Andorre) / +376.741.350 (étranger)
- Site web : https://www.itvserveis.ad
- **Prix :** 65€
- **Important :** Rendez-vous obligatoire
- En cas d'échec, une seconde inspection gratuite

Étape 4 : Servei de Tràmits (Govern)

Avec la ITV validée, vous présentez tous les documents au Govern :

- **Taxe d'immatriculation :** 220€
- **Taxe de circulation annuelle :** Variable selon le véhicule (les électriques paient moins)
- **Délai de traitement :** 24-48 heures pour recevoir la carte jaune

Étape 5 : Plaques d'immatriculation (ACA)

Avec la carte jaune :

- Allez à l'ACA (https://aca.ad/es)
- Sans rendez-vous
- **Prix des plaques :** 60€
- **Pose :** 30€
- Généralement disponibles le jour même

Coûts totaux détaillés

Exemple : Voiture à 30.000€ achetée en Allemagne

Coûts fixes d'immatriculation :

- Procédures douanières : 220€
- IGI (4,5 %) : 1.350€
- COC : 300€
- ITV : 65€
- Taxes du Govern : 350€
- Plaques + pose : 90€

Total frais fixes : 2.375€

Coûts variables :

- Transport d'origine (avec plaque provisoire si non immatriculée)

- Transport interne en Andorre (dépannage si non immatriculée)
- Assurance annuelle

Cas particulier : Changement de résidence

Si vous remplissez les conditions d'exemption :

- **Économie :** L'IGI (4,5 % de la valeur du véhicule)
- **Vous payez seulement :** Les démarches d'immatriculation (environ 1.025€ + transports)

Récupération de la TVA dans les achats européens

Point critique lors d'un achat dans l'UE :

1. Achetez le véhicule avec TVA déductible
2. Paiement du montant total (base + TVA)
3. Le concessionnaire retient la TVA comme caution
4. La confirmation d'exportation en douane permet de récupérer la TVA
5. **IMPORTANT :** Une erreur peut faire perdre la TVA (21 % dans certains pays)

Erreurs fréquentes à éviter

1. **Confondre année de fabrication et première immatriculation** : La règle des 6 ans se base sur l'année de fabrication
2. **Erreur dans la récupération de la TVA** : Une mauvaise exportation = perte de

milliers d’euros

3. **Achat sans COC disponible** : Très problématique en véhicule d’occasion

4. **Ne pas vérifier l’homologation européenne** : Sans elle, les démarches sont coûteuses

5. **Dépasser 6 mois en tant que résident avec plaques étrangères** : Risque de sanctions

Délais importants

- **Nouveaux résidents :** Maximum recommandé : 6 mois pour changer la plaque

- **Exemption d’IGI (changement de résidence)** : Maximum 1 an après l’obtention de la résidence

- **Processus complet d’immatriculation :** 1-2 jours ouvrables

- **Achat + importation :** Environ 3 semaines

Comment ImportoCotxe.ad simplifie tout le processus

Chez ImportoCotxe.ad, nous proposons un service complet qui élimine toutes les complications :

Nos services selon votre situation

Résidents et sociétés andorranes :

- Outil de recherche en ligne avec prix finaux (TOUT compris)

- Nous avançons la TVA et gérons sa récupération

- Livraison avec plaques andorranes à votre nom
- Zéro surprise ou coût caché

Nouveaux résidents :

- Nous vérifions si votre véhicule peut être importé
- Nous récupérons votre voiture et gérons tout le processus
- En 24h vous obtenez vos documents andorrans

Non-résidents (hors UE) :

- Immatriculation avec plaques touristiques
- Seulement 500€ supplémentaires sur le prix du véhicule
- Renouvellement annuel possible

Pourquoi nous choisir

- **Zéro risque de TVA** : Nous avançons et récupérons la TVA
- **Prix final garanti** : Le prix affiché est le prix final
- **Expérience** : Des années d'importation en Andorre
- **Rapidité** : Processus optimisé et partenaires fiables
- **Sérénité** : Nous gérons absolument tout

Foire aux questions

Puis-je immatriculer un véhicule diesel ?
Oui, il n'existe aucune restriction spécifique pour les véhicules diesel, essence ou électriques. Les électriques paient simplement une taxe de circulation plus faible.

Que se passe-t-il si ma voiture a 7 ans ?
Elle ne peut pas être immatriculée en Andorre. Vous devrez la vendre dans votre pays d'origine et en acheter une autre.

Puis-je circuler temporairement avec une plaque étrangère ?
Si vous êtes nouveau résident, vous disposez d'environ 6 mois, mais nous recommandons de changer les plaques au plus tôt.

Le processus est-il le même pour les motos ?
Oui, il est très similaire, avec les mêmes restrictions d'âge et les mêmes exigences.

Conclusion

Immatriculer une voiture en Andorre nécessite de suivre un processus précis et de respecter des conditions strictes, notamment concernant l'âge du véhicule. La clé du succès réside dans une documentation complète et le respect des étapes critiques, en particulier pour la récupération de la TVA.

Si vous souhaitez éviter les complications et garantir un processus sans erreurs, ImportoCotxe.ad s'occupe de tout. **Appelez-nous au +376 666 486** ou **écrivez-nous à info@importocotxe.ad** pour recevoir votre véhicule immatriculé en toute tranquillité et avec un prix final garanti dès le début.

Te ayudamos a importar tu coche

Contactanos para un presupuesto personalizado sin compromiso

www.importocotxe.ad

info@importocotxe.ad | +376 123 456

© 2026 Importocotxe.ad - Todos los derechos reservados